



# Rapport d'activité 2016

## Commission Locale de l'Eau du SAGE Boutonne

Validé en séance plénière le 23 juin 2017

### PREAMBULE

---

L'année 2016 a été marquée par la validation de la révision du SAGE Boutonne, par arrêté inter préfectoral en date du 5 septembre 2016. Ce SAGE a été préalablement soumis à enquête publique durant le mois de mars 2016 et a fait l'objet d'une validation par la Commission Locale de l'Eau en date du 7 juillet 2016.

Cette étape marque donc le début de la mise en œuvre du nouveau SAGE Boutonne, avec un Plan d'aménagement et de gestion durable (PAGD) et un règlement.

En application de l'article R.212-34 du Code de l'environnement, le présent rapport d'activité retrace l'ensemble des travaux menés par la CLE pendant l'année 2016.

## I- LES TRAVAUX DE LA CLE DE LA BOUTONNE

---

### LES REUNIONS

---

En 2016, la CLE a été réunie quatre fois en séance plénière :

DATE	LIEU	PRINCIPAUX POINTS DE L'ORDRE DU JOUR
20-05-2016	Brioux sur Boutonne	<ul style="list-style-type: none"><li>- Approbation du procès-verbal de la réunion du 02-11-2015</li><li>- Approbation du rapport d'activités 2015 de la CLE</li><li>- Approbation du tableau de bord 2014 du SAGE</li><li>- Validation du cahier des charges « Inventaire des zones humides, maillage bocager et réseau hydrographique à l'échelle communale »</li><li>- Bilan des inventaires réalisés et en cours et restitution des résultats pour 3 communes (Chef-Boutonne, Tonnay-Boutonne, Loulay)</li><li>- Présentation du bilan du SAGE de 2008</li></ul>
23-06-2016	St-Jean d'Angély	<ul style="list-style-type: none"><li>- Approbation du procès-verbal de la réunion du 20-05-2016</li><li>- Validation du projet de territoire</li></ul>
07-07-2016	St-Jean d'Angély	<ul style="list-style-type: none"><li>- Approbation du procès-verbal de la réunion du 23-06-2016</li><li>- Adoption du SAGE Boutonne révisé</li></ul>
20-10-2016	St-Jean d'Angély	<ul style="list-style-type: none"><li>- Approbation du procès-verbal de la réunion du 23-06-2016 et de la réunion du 07-07-2016</li><li>- Avis rendu sur le dossier d'Autorisation Unique de Prélèvement de l'OUGC Saintonge- Charente aval et affluents</li><li>- Présentation du dossier de renaturation du marais communal de Chizé</li></ul>

Le bureau de la CLE a été réuni une fois :

DATE	LIEU	PRINCIPAUX POINTS DE L'ORDRE DU JOUR
17-06-2016	St-Jean-d'Angély	<ul style="list-style-type: none"><li>- Révision du SAGE Boutonne : présentation du bilan du SAGE 2008 pour validation</li><li>- Préparation de la CLE du SAGE du 7 juillet 2016 (adoption du SAGE Boutonne)</li></ul>

## LA COMMUNICATION

### DISPOSITIONS 8, 15, 17, 26, 28, 39, 52, 71 ET 74 DU PROJET DE SAGE

Compte-tenu de la charge de travail en 2016 et du départ de l'animatrice du SAGE en cours d'année, les actions de communication pour le compte de la CLE ont été restreintes. Néanmoins, des opérations ponctuelles ont été réalisées. Elles s'inscrivent dans le cadre des dispositions 2b.19 et 4.3 du SAGE de 2008.

La **disposition 8** du projet de SAGE prévoit la mise en place d'un plan de communication et de sensibilisation sur les différents enjeux du SAGE, par la structure porteuse du SAGE en concertation avec les partenaires techniques et financiers.

Ce plan de communication porte notamment sur :

- Une information pédagogique pour les usagers du cours d'eau, afin de limiter les impacts des activités de loisirs (**disposition 15**) ;
- La lutte contre les espèces exotiques envahissantes (**disposition 17**) ;
- Les zones humides et leurs fonctionnalités (**disposition 26**) ;
- Les têtes de bassins versants et leurs fonctionnalités (**disposition 28**) ;
- Les zones de recharges de nappes (**disposition 39**) ;
- Les économies d'eau (**disposition 52**) ;
- L'impact des pratiques de désherbage sur l'environnement et la santé (**disposition 71**) ;
- Le risque inondation (**disposition 74**).

- **A destination des membres de la CLE et de la structure porteuse du SAGE**

Une sortie terrain à destination des membres de la CLE a été organisée en date du 10 mars 2016, afin d'une part que chacun appréhende les différents usages et activités sur le territoire, et pour d'autre part éclairer ainsi les discussions relatives à la gestion de l'eau. L'objectif était de discuter avec les exploitants agricoles pour mieux comprendre le rôle de l'irrigation dans le fonctionnement des exploitations agricoles et s'informer sur les efforts qui sont réalisés en termes de réduction des intrants sur les parcelles. L'exploitation visitée a fait le choix d'une diversification des cultures avec notamment l'introduction de luzerne. Après une présentation de la culture de luzerne par l'exploitant, des étudiants de BTS ont présenté un film pédagogique sur les enjeux et les atouts de la culture cette plante.

- **A destination des collectivités**

Une plaquette relative à la révision du SAGE a été réalisée et diffusée aux collectivités du territoire durant la phase de consultation. Cette plaquette a pour objectif de faciliter la compréhension et l'appropriation du projet de SAGE par les élus locaux. Elle présente notamment :

- L'outil SAGE ;
- La CLE et la structure porteuse ;
- Le contexte législatif et réglementaire ;
- L'historique de la révision du SAGE et la phase d'instruction administrative ;
- Les documents du SAGE et leur portée juridique ;
- Les enjeux et objectifs du projet de SAGE ;
- Les règles et dispositions du projet de SAGE concernant les collectivités.

Un diaporama reprenant ces éléments a également été réalisé dans la perspective d'être présenté aux assemblées du territoire, en amont de leur délibération sur le projet de SAGE.

- **A destination des acteurs locaux**

- **Bilan annuel du suivi du réseau d'échelles limnimétriques –**

La mise en place du réseau d'échelles limnimétriques sur l'ensemble du bassin de la Boutonne par le SYMBO s'est achevée fin 2010. L'année 2016 constitue donc la sixième année complète de relevés pour ce réseau. L'animation et le suivi de ce réseau (recueil des données, valorisation, communication, etc.) sont réalisés par le technicien du SYMBO. Les personnes en charge des relevés sont :

- Des bénévoles, membres des associations syndicales de propriétaires de marais pour la partie aval du bassin ;
- Le Technicien médiateur de rivières du SIBA<sup>1</sup> pour la partie moyenne ;
- Le Technicien médiateur de rivières du SMBB<sup>2</sup> pour la partie amont.

Afin de présenter un bilan annuel des résultats et analyses de ce suivi sur l'année 2016, et remercier collaboration des releveurs de terrain, une réunion a été organisée le 17 janvier 2017. L'ensemble des financeurs, partenaires techniques et acteurs locaux concernés a été convié à y participer.

- **A destination du grand public**

- **Journée d'information sur les inondations -**

Dans le cadre de la mise en œuvre du Programme d'Actions et de Prévention des Inondation (PAPI) Charente et Estuaire, porté par l'Institution du fleuve Charente (EPTB Charente), le SYMBO organise depuis 2013 une journée annuelle d'information relative aux risques inondation sur le bassin de la Boutonne. Pour sa quatrième édition cette journée s'est tenue le dimanche 18 septembre 2016, à l'occasion des Journées européennes du patrimoine. En effet, afin d'attirer un public plus large, elle a été montée en parallèle de la journée portes ouverte du Moulin de Boitorgueil (commune de Paizay le Tort) proposée par le propriétaire du moulin.

La journée était axée sur la gestion du risque inondation, les repères de crues et leur rôle dans l'amélioration de la conscience du risque. Elle s'est articulée autour d'une exposition ainsi que des projections vidéo. Un total de 174 participants a été compté lors de cette journée.

- **A destination des scolaires**

La cellule d'animation a été associée en 2016 à différentes actions visant à sensibiliser le public scolaire et/ou étudiant aux enjeux liés à la gestion de la ressource en eau. Ces actions de communication sont également l'occasion de présenter le SAGE et les métiers en rapport avec la gestion de l'eau.

La cellule d'animation est notamment intervenue auprès :

- D'étudiants en BTSA « Gestion et protection de la nature » (GPN) du lycée Bujault de Melle (1 demi-journée) ;
- D'étudiants en Licence professionnelle « Usage et qualité des eaux » (UQEaux) du lycée Desclaude de Saintes (1 demi-journée) ;
- D'étudiant en BTS « Gestion et maîtrise de l'eau » (GEMEAU) du lycée Desclaude de Saintes (1 demi-journée) ;

---

<sup>1</sup> Syndicat intercommunal de la Boutonne amont en Charente-Maritime (Boutonne « moyenne »)

<sup>2</sup> Syndicat mixte du bassin de la Boutonne en Deux-Sèvres (Boutonne « amont »)

- **Articles de presse**

En 2016, de nombreux articles ont été publiés relativement à la gestion de l'eau sur le bassin versant. Ils ont notamment été l'occasion d'aborder l'actualité du SAGE (phase de révision), ainsi que les actions de la structure porteuse et des structures gestionnaires des cours d'eau sur le bassin versant.

- **Site Internet**

Le site Internet du SAGE Boutonne, en ligne depuis le mois d'août 2010 à l'adresse [www.sageboutonne.fr](http://www.sageboutonne.fr), est alimenté et mis à jour régulièrement. Il permet la diffusion des données sur l'ensemble des thématiques relatives à l'eau et la mise à disposition des informations et de la documentation liées au SAGE Boutonne. A titre d'exemple, les données concernant les débits moyens journaliers, ainsi que les relevés hebdomadaires des niveaux des échelles limnimétriques sont disponibles sur le site et mises à jour très régulièrement. Ce site permet également de communiquer sur l'actualité du SAGE, le lancement de consultations, les recrutements, ou toute autre information pertinente en lien avec la gestion de l'eau.

Ce site Internet permet en outre la diffusion des documents de travail en amont des réunions, par le biais d'espaces de connexion sécurisés.

Il est à noter qu'une fois validés, les comptes rendus de la CLE, du bureau de la CLE, des Commissions thématiques, ainsi que les Rapports d'activités sont rendus publics sur le site Internet du SAGE (menu « Documentation », rubrique « Travaux de la CLE »). De plus, les diaporamas présentés en réunion sont disponibles sur ce même site (menu « Documentation », rubrique « Documents d'information »).

#### **- Quelques statistiques -**

En termes de fréquentation, le nombre de visiteurs distincts par mois s'échelonne entre 460 et 10 883: le mois de juillet présente la fréquentation mensuelle la plus importante avec un maximum de 15 343<sup>3</sup> visites du site. Les visites mensuelles sont en moyenne autour de 600 à 800 visites par mois. Les pages du site les plus consultées sont les suivantes (dans l'ordre) :

- Qu'est-ce qu'un bassin versant ;
- Les caractéristiques du bassin versant de la Boutonne ;
- Les acteurs du bassin > Le SYMBO ;
- Les usages de l'eau sur le bassin de la Boutonne ;
- La démarche SAGE – historique du SAGE Boutonne.

Les documents publics les plus téléchargés sont (dans l'ordre) :

- L'état initial du SAGE Validé en CLE le 25/04/2013 ;
- Le diaporama de présentation de l'entreprise Solvay à la CLE en janvier 2014 ;
- Le rapport de stage sur la synthèse des travaux sur la Boutonne et la définition d'une stratégie de conciliation du milieu naturel, des usages et des ouvrages hydrauliques (SYMBO - 2008) ;
- Le diagnostic du SAGE validé en CLE le 18/07/2013 ;
- L'état des lieux et diagnostic du projet de territoire Boutonne ;
- Le rapport de l'étude hydromorphologique sur la Boutonne amont (SMBB - 2010) ;
- Le diaporama de la restitution de l'étude hydromorphologique sur la Boutonne moyenne à la CLE en septembre 2014.

---

<sup>3</sup> Le nombre peut être biaisé par les visites de mêmes personnes à plusieurs reprises ou par les visites des robots des moteurs de recherche.

En ce qui concerne les documents de travail, en accès réservé, les documents les plus téléchargés sont les suivants (dans l'ordre) :

- Le projet de territoire ;
- Le bilan du SAGE de 2008 ;
- Le compte-rendu de la CLE du 26/06/2016 ;
- La déclaration de la CLE du SAGE ;
- L'Annexe 1 de l'état des lieux de la demande d'autorisation Unique Pluriannuelle de l'OUGC Saintonge.

## LA PARTICIPATION AUX REUNIONS DES PARTENAIRES

---

La participation de représentants de la CLE<sup>4</sup>, à une cinquantaine de réunions en 2016, a permis d'entretenir les relations avec l'ensemble des partenaires. Elles sont l'occasion d'acquérir de nombreuses informations sur les diverses actions menées sur le terrain par les uns et les autres, en lien direct ou indirect avec le SAGE. En outre, ces réunions sont l'occasion de garantir une bonne prise en compte des objectifs et orientations du SAGE dans le cadre des actions conduites sur le territoire.

- *Préfectures, DISE, DDT(M)*<sup>5</sup>

La CLE est représentée aux différentes réunions organisées en Préfecture ou en DDT(M). En 2016, la participation aux observatoires/conférences départementales de l'eau des Préfectures de Charente-Maritime et des Deux-Sèvres a permis de suivre régulièrement l'évolution de la situation de la ressource en eau sur le bassin.

- *Agence de l'eau Adour Garonne*

L'Agence de l'eau Adour-Garonne est un partenaire privilégié de la CLE. Elle propose par exemple des formations pour les animateurs de SAGE.

En 2016, elle a notamment organisé un forum local de l'eau sur le bassin de la Charente pour présenter et expliquer les projets de SDAGE, PDM et PGRI du bassin Adour-Garonne. Des représentants de la CLE et de la structure porteuse du SAGE ont participé à cette journée. Une journée d'information à l'attention des animateurs de SAGE a également été organisée au mois de juillet 2016. Cette journée a été l'occasion d'échanges d'expérience particulièrement enrichissants entre les animateurs du bassin Adour Garonne. Elle a permis d'aborder des sujets tels que la compétence GEMAPI, le X<sup>ème</sup> programme de l'Agence de l'eau, l'analyse juridique d'un SAGE et la rédaction d'un Règlement de SAGE.

- *Région Nouvelle Aquitaine*

La cellule d'animation du SAGE a été invitée à différentes réunions organisées par la Région Nouvelle Aquitaine, en particulier en ce qui concerne la programmation 2015-2020 du FEADER<sup>6</sup> : élaboration et mise en œuvre des projets agro-environnementaux et climatiques (co-animation avec les services de la DRAAF<sup>7</sup> et des DDT).

---

<sup>4</sup> La CLE est généralement représentée par la structure porteuse du SAGE (agents ou Président/vice-Président du SYMBO). Elle peut également être représentée par l'un de ses membres.

<sup>5</sup> Direction départementale des territoires (et de la mer)

<sup>6</sup> Fonds européen agricole pour le développement et rural

<sup>7</sup> Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt

- ***EPTB Charente / cellule d'animation du SAGE Charente***

Les réunions de l'Institution du fleuve Charente permettent de suivre les actions menées à l'échelle de l'ensemble du bassin Charente, notamment le SAGE Charente, le Plan de Gestion des Etiages (PGE), le Programme d'Actions et de Prévention contre les Inondations et le programme relatif aux poissons migrateurs.

En 2016, plusieurs réunions concernant l'élaboration du SAGE Charente ont été organisées, dans le cadre de la définition de la stratégie de la CLE. Ces travaux vont permettre l'élaboration des documents du SAGE Charente, qui devrait être validé courant 2017.

Des échanges techniques entre les cellules d'animation des SAGE Boutonne et Charente sont réalisés régulièrement, plus particulièrement sur certaines thématiques (zones humides par exemple). Cette collaboration doit être développée afin de maximiser la cohérence entre les deux SAGE. En particulier, la formalisation de l'inter-SAGE - vraisemblablement via l'instauration d'une commission dédiée - et la définition du champ d'intervention de cette commission (quelles thématiques, quels territoires, etc.) devront faire l'objet d'un travail sur l'année 2017.

- ***SMBB, SIBA, Syndicat Boutonne aval, SI Trézence et Soie, SYMBO***

Les réunions des syndicats sont l'occasion de connaître les études, programmes de travaux menés sur le terrain par les équipes d'entretien et les techniciens rivières. De plus, des interventions régulières de la cellule d'animation du SAGE lors des réunions de ces structures permettent d'informer les adhérents sur l'évolution du SAGE et ses implications. Les syndicats de rivières ont notamment été mis à contribution en 2016 dans le cadre de l'élaboration du tableau de bord 2015.

- ***Syndicat 4B***

Le programme Re-Sources sur la Boutonne amont en Deux-Sèvres est suivi de près par la CLE. Des représentants de la CLE sont conviés à chacune des réunions organisées (Comité techniques, Comité de pilotage), ce qui permet de suivre globalement la mise en œuvre du Plan d'actions territorial (PAT), intégré au contrat territorial Re-Source. L'année 2016 a ainsi été l'occasion d'élaborer le deuxième programme 2017-2021 à partir d'une concertation élargie.

- ***SERTAD***

Le syndicat des eaux du SERTAD porte une démarche Re-Sources sur le captage d'eau potable de la Chancelée, en Deux-Sèvres. La CLE est bien évidemment associée à cette démarche. Le contrat a été signé en 2015 et le SERTAD poursuit la mise en œuvre des actions pour la deuxième année.

- ***Conseil départemental 17***

Le Conseil départemental de Charente-Maritime porte différents projets en relation directe avec la Boutonne domaniale (DPF). Des échanges réguliers ont notamment lieu avec le Service rivières et le Service des voies d'eau (SEVE) chargé de gérer ce secteur de la Boutonne aval. En outre, la cellule d'animation du SAGE a également été conviée en 2016 à différentes réunions relatives à la gestion de l'eau.

- ***Conseil départemental 79***

La cellule d'animation du SAGE est également en relation avec le service eau du Conseil départemental des Deux-Sèvres, notamment sur les thématiques relatives aux milieux aquatiques, à l'assainissement et à l'eau potable.

- **SYRES 17**

Le Syndicat mixte des réserves de substitution de la Charente-Maritime (SYRES 17) a été créé à la fin de l'année 2014, suite à une étude de faisabilité d'une maîtrise d'ouvrage publique pour les réserves de substitution du département de la Charente-Maritime achevée en 2012. Son objet porte sur la création, l'exploitation et l'entretien des réserves de substitution afin d'assurer la fourniture de l'eau brute d'irrigation aux ASA<sup>8</sup>. Le syndicat est opérationnel depuis le mois d'avril 2015. La CLE Boutonne fait partie du Comité consultatif chargé de donner son avis sur les orientations stratégiques du SYRES 17, la transparence de la gestion de la ressource, la gouvernance et la gestion du syndicat. Ce Comité consultatif a été réuni une fois en novembre 2016, pour une présentation des projets de réserve et des projets de territoire en cours et à venir.

- **Forum des Marais Atlantiques (FMA)**

La cellule d'animation du SAGE est régulièrement en contact avec le Forum des Marais Atlantiques, notamment en ce qui concerne deux thématiques :

- **L'ORENVA** (Observatoire Régional des plantes Exotiques ENvahissantes des écosystèmes Aquatiques), en partenariat avec la Région Nouvelle Aquitaine : le SYMBO, structure porteuse du SAGE Boutonne, a en effet choisi d'adhérer à cet observatoire en 2011 en se positionnant en tant que coordonnateur sur le bassin versant de la Boutonne. Ainsi, chaque année, les données récoltées par les observateurs du bassin (techniciens médiateurs de rivières du SMBB et du SIBA, AAPPMA, cellule rivières du CD 17) sont centralisées au SYMBO et une synthèse est produite pour la Région. Cette initiative permet de dresser un bilan de la colonisation du bassin par les espèces aquatiques envahissantes, de créer un référentiel et de coordonner les actions de prévention / lutte.

- **Les zones humides** : la CLE du SAGE Boutonne a délibéré pour que soient conduits des inventaires de zones humides sur l'ensemble des communes du bassin versant. Le Forum des Marais Atlantiques étant un partenaire incontournable en la matière, cette structure est associée aux différentes réunions et groupes de travail organisés dans ce cadre.

- **Les structures porteuses de SCoT**

La cellule d'animation du SAGE est associée à l'élaboration et au suivi des SCoT portés par le Syndicat Mixte du Pays Mellois et la Communauté de communes des Vals de Saintonge.

Le SCoT de Vals de Saintonge est approuvé depuis le mois d'octobre 2013, celui du Pays Mellois est en cours d'élaboration depuis le mois de mars 2014.

- **Les communes**

La cellule d'animation du SAGE est régulièrement sollicitée par les communes du territoire, en particulier dans le cadre des travaux relatifs à l'élaboration ou la révision des documents d'urbanisme communaux, et en particulier les inventaires communaux de zones humides. Ceci afin de garantir la bonne prise en compte des objectifs du SAGE.

---

<sup>8</sup> Associations syndicales autorisées



- *Les opérateurs Natura 2000*

La CLE est associée aux réunions organisées par les opérateurs Natura 2000 du territoire, en particulier pour les sites « Estuaire et basse Vallée de la Charente » (animateur : LPO) en Charente-Maritime et « Vallée de la Boutonne » (animateur : SMBB) en Deux-Sèvres, dont les DOCOB<sup>9</sup> ont respectivement été validés le 3 février 2014 et le 19 juillet 2012.

- *L'OUGC Saintonge*

Suite à la désignation de la Chambre d'agriculture régionale en tant qu'Organisme unique de gestion collective des prélèvements de l'eau pour l'irrigation agricole (OUGC) sur le bassin de la Boutonne, la cellule d'animation du SAGE est conviée aux réunions du Comité d'orientation (CODOR) de l'OUGC Saintonge. En 2016, les travaux se sont centrés sur la validation du dossier de demande d'Autorisation Unique Pluriannuelle pour la campagne d'irrigation 2017.

- *Les autres acteurs*

Outre ces réunions techniques, des représentants de la CLE ont participé à différentes rencontres, aux Assemblées générales des associations d'irrigants, de protection de l'environnement, de pêcheurs, de propriétaires de marais ou de l'UNIMA.

## II- LES PRIORITES DE L'ANNEE 2016

---

### LA REVISION DU SAGE BOUTONNE

---

*PHASE DE CONSULTATION ET D'ENQUETE PUBLIQUE*

- *Les objectifs de la révision du SAGE*

La révision du SAGE Boutonne vise deux objectifs principaux :

- Prendre en compte les évolutions réglementaires survenues depuis l'approbation du précédent SAGE ;
- Mettre en compatibilité le SAGE avec le SDAGE Adour Garonne

La Loi sur l'eau et les milieux aquatiques de 2006 prévoit notamment que les SAGE « version 1992 » tels que celui de la Boutonne soient dotés d'un règlement opposable aux tiers.

- *L'historique de la révision du SAGE*

Comme le précise la disposition 4.13 du SAGE de 2008, la CLE doit lancer la procédure de révision du SAGE dans les trois ans qui suivent son approbation. Ainsi, le Règlement du SAGE (opposable aux tiers) doit être rédigé, et l'ensemble des documents du SAGE doit être mis en adéquation avec les orientations du SDAGE Adour-Garonne (nécessité de compatibilité entre nouveau SDAGE et les SAGE). La phase de révision le SAGE a été présentée en CLE et le lancement de la procédure adopté lors de la séance plénière du 16 septembre 2010.

---

<sup>9</sup> Documents d'objectifs

Suite à l'échec de deux consultations lancées en **2011**, pour réaliser une étude globale à l'échelle du bassin Boutonne, en vue de servir de support à la révision du SAGE, il a été décidé - en accord avec les partenaires techniques et institutionnels - de procéder à une révision du SAGE en interne dans un premier temps.

Ainsi, la cellule d'animation du SAGE a réalisé en **2012** la première étape de cette révision qui consiste à revoir l'état initial du SAGE. Puis, entre le dernier trimestre 2012 et le premier semestre 2013, c'est sur la révision du diagnostic que s'est concentré le travail. L'état initial et le diagnostic révisés ont respectivement été validés par la CLE le 25 avril et le 18 juillet 2013.

Pour la suite de la révision du SAGE, le recours à un prestataire a été envisagé pour l'élaboration des documents du SAGE et la rédaction du rapport environnemental. Cependant, la consultation lancée début **2013** s'est une nouvelle fois avérée infructueuse. Aussi, il a été décidé de procéder au recrutement d'un chargé d'études pour la réalisation de ces missions. Le chargé d'études a pris ses fonctions au SYMBO au mois d'avril 2013 pour une durée d'un an. Le travail conduit sur l'année 2013 a abouti à la validation de la stratégie du SAGE fin janvier 2014.

En **2014**, le lancement d'une nouvelle consultation a permis de recourir à un prestataire afin d'appuyer la structure porteuse du SAGE dans la suite de la procédure de révision. Ainsi, depuis le mois de mai 2014, le bureau d'études SCE travaille à la rédaction des documents du SAGE sur la base de la stratégie votée fin janvier, en lien étroit avec l'animatrice du SAGE. Une première version des documents du SAGE (PAGD, Règlement) a été présentée à la CLE en décembre 2014. En 2015, le projet de SAGE (PAGD, Règlement et rapport environnemental) a été validé par la CLE en date du 22 janvier. L'instruction administrative a donc démarré avec la consultation des assemblées et la saisie de l'autorité environnementale.

- **L'approbation du SAGE**

L'année 2016 a été consacrée la mise en place de l'enquête publique, le mémoire en réponse formulée sur la base des avis rendus lors de l'enquête publique. Le projet de SAGE a ensuite fait l'objet d'une présentation et validation en CLE en séance du 7 juillet 2016. Un arrêté interpréfectoral a été émis par la suite en date du 5 septembre 2016.

Ceci fait du SAGE Boutonne, un des tous premiers SAGE révisé en Adour-Garonne et au niveau national.

- **Les perspectives**

Le SAGE modifié ayant été approuvé, les années à venir vont être consacrées à la mise en application des dispositions, avec notamment l'élaboration d'un plan de communication, la mise en place d'une nouvelle organisation des compétences de l'eau et de la gouvernance sur le territoire de la Boutonne...

## **L'ORGANISATION DE LA GOUVERNANCE SUR LE BASSIN VERSANT**

### **DISPOSITION 1 DU SAGE**

La **disposition 1** du projet de SAGE Boutonne prévoit une analyse de la gouvernance du SAGE par la structure porteuse, dans la perspective d'améliorer l'efficacité de la gestion de l'eau et des milieux aquatiques. Cette disposition intervient dans le contexte de mise en œuvre de la compétence GEMAPI.

Dans ce cadre, la cellule d'animation du SAGE a organisé des réunions en 2016, associant l'ensemble des structures compétentes dans le domaine de l'eau et des milieux aquatiques sur le bassin versant. Cela a été l'occasion de rappeler (ou présenter) ce qu'est la compétence GEMAPI, de faire le point sur les décrets d'application et d'essayer d'imaginer comment pourrait s'organiser sa mise en œuvre sur le territoire.

Cela a conduit à la nécessité de réaliser un bilan des structures intervenant actuellement dans le domaine de l'eau sur le bassin versant, des difficultés rencontrées mais également des avantages tirés du fonctionnement actuel. Dans la continuité de ce bilan, il faut identifier les attentes des différents acteurs dans la perspective de la mise en œuvre cette réforme. Il a par ailleurs été indiqué que la première des choses à faire est de prendre l'attache des services de l'Etat, afin de s'assurer que le travail conduit sur le territoire s'inscrive en cohérence avec le leur.

Afin de mener à bien cette étude, le cahier des charges de l'étude GEMAPI a été élaboré et la fin de l'année a été consacrée au lancement du marché public et au choix du prestataire. SCE a été retenu pour démarrer l'étude en début d'année 2017.

## LE CONTRAT TERRITORIAL DE LA BOUTONNE

---

### DISPOSITION 4 DU SAGE

La **disposition 4** du projet de SAGE prévoit la mise en place d'un programme opérationnel multithématique sur le bassin versant de la Boutonne.

Par ailleurs, le projet de SAGE cadre en partie le contenu de ce programme dans les domaines suivants :

- Restauration de la morphologie des cours d'eau (**Disposition 12**) ;
- Préservation des milieux favorables aux espèces piscicoles (**Disposition 13**) ;
- Lutte contre les espèces exotiques envahissantes (**Disposition 16**) ;
- Connaissance des ouvrages hydrauliques (**Disposition 18**) ;
- Amélioration de la continuité écologique (**Disposition 19**) ;
- Restauration des zones humides (**Disposition 24**) ;
- Aménagement des versants pour réduire les transferts et ralentir les écoulements (**Disposition 30**) ;
- Préservation et mise en valeur des zones de recharge de nappes (**Disposition 39**) ;
- Expérimentations visant la réduction des prélèvements agricoles (**Disposition 47**) ;
- Réduction des pollutions diffuses (**Disposition 58**) ;
- Restauration des fonctionnalités des zones d'expansion des crues (**Disposition 76**).

Ainsi, le SYMBO a fait le choix de porter un « Contrat territorial » à l'échelle du bassin versant de la Boutonne et dont la CLE assure le rôle de comité de pilotage. Ce Contrat a pour objectif de programmer les actions opérationnelles, dans lesquelles s'engagent les différents maîtres d'ouvrage et partenaires financiers, afin d'atteindre les objectifs, principalement quantitatifs, fixés par le SAGE Boutonne. A ce titre, la cellule d'animation du SAGE Boutonne est associée aux réunions de suivi de l'élaboration du contrat et garantit la bonne prise en compte des orientations du SAGE.

Au cours de l'année 2016, la cellule d'animation du SAGE a notamment participé aux réunions du Comité technique et des différentes commissions organisées dans le cadre de l'élaboration du volet quantitatif du contrat.

Le programme d'actions du projet de territoire a été élaboré au premier semestre 2016 et a fait l'objet d'une validation en CLE en séance du 23 juin 2016. Un avis favorable a été donné et a permis le lancement du projet de territoire sur la Boutonne, outil permettant d'accompagner les projets de réserves de substitution, en prévoyant notamment la réalisation d'actions complémentaires pour l'atteinte de l'équilibre quantitatif (économies d'eau, amélioration de l'efficacité de l'eau, pilotage de l'irrigation, aménagement doux des versants, etc.). Le Projet de territoire est une pièce constitutive des dossiers de demande de financements liés aux projets de réserves de substitution.

## LA COORDINATION DES ACTIONS MENEES SUR LE TERRITOIRE

---

La **disposition 5** du projet de SAGE Boutonne demande à ce que la structure porteuse du SAGE prenne connaissance des décisions, plans et programmes mis en œuvre dans le domaine de l'eau.

Comme chaque année, la cellule d'animation a suivi de manière active les travaux des partenaires techniques œuvrant sur le territoire, afin de vérifier leur cohérence et leur compatibilité avec les objectifs et orientations du SAGE. Il s'agit en particulier des programmes suivants :

Programme	Maître d'ouvrage	Etat d'avancement
Programme pluriannuel de gestion Boutonne amont	SMBB	Mise en œuvre du programme
Programme pluriannuel de gestion Boutonne moyenne	SIBA	Elaboration du dossier de DIG <sup>10</sup>
Programme Re-Resources Boutonne amont	SMAEP 4B	Elaboration du PAT <sup>11</sup>
Programme Re-Resources La Chancelée	SERTAD	Mise en œuvre du PAT
Programme d'actions et de prévention des inondations Charente et Estuaire Site Natura 2000 Vallée de la Boutonne	EPTB Charente	Mise en œuvre du programme
Sites Natura 2000 Vallée de la Boutonne	SMBB	Animation du DOCOB
Sites Natura 2000 Estuaire et basse vallée de la Charente	LPO	Animation du DOCOB

#### • *Les programmes pluriannuels de gestion des syndicats de rivières*

Dans l'objectif de dresser le bilan de l'état hydraulique et hydrologique de leurs territoires de compétence, le SMBB et le SIBA ont réalisé des études hydromorphologiques, achevées respectivement en 2010 et 2014. Ces études entrent dans le champ de la **disposition 3.6 du SAGE de 2008** et de la **disposition 12** du projet de SAGE Boutonne. Elles ont abouti à l'élaboration des Programmes pluriannuels de gestion (PPG) des syndicats, fonction des enjeux et priorités identifiés.

En 2016, la cellule d'animation du SAGE a été associée au suivi de la mise en œuvre de ces PPG :

- Celui du SMBB est mis en œuvre depuis 2011 sur la Boutonne amont (79) ;
- Celui du SIBA porte sur la Boutonne moyenne (17) et fait actuellement l'objet d'une procédure de Déclaration d'intérêt général (DIG).

#### • *Les programmes Re-Resources*

Compte-tenu des problèmes liés à l'approvisionnement en eau potable de bonne qualité sur la partie du bassin située en Deux-Sèvres, le Syndicat mixte d'alimentation en eau potable 4B pilote le programme Re-Resources « Boutonne amont » sur 12 captages prioritaires « Grenelle » de son territoire.

D'autre part, le syndicat des eaux du SERTAD a lancé en 2013 une démarche similaire sur un 13<sup>ème</sup> captage prioritaire « Grenelle » du bassin de la Boutonne (captage de la Chancelée).

<sup>10</sup> Déclaration d'intérêt général

<sup>11</sup> Programme d'actions territorial

Ces programmes entrent dans le cadre de la [disposition 2a.1 du SAGE de 2008](#) et de la [disposition 58](#) du projet de SAGE Boutonne.

Des échanges importants sont réalisés entre la cellule d'animation du SAGE et celles des programmes Re-Sources afin de garantir la cohérence de la gestion de l'eau sur le bassin versant. La cellule d'animation du SAGE a notamment été conviée à participer aux différentes réunions des Comités techniques et Comités de pilotage, organisées sur l'année 2016.

Le programme Re-Sources « Boutonne amont » a fait l'objet d'une phase d'élaboration de son deuxième programme sur l'année 2016. Pour cela, la cellule d'animation du SAGE a été associée à la concertation qui était engagée pour construire le programme 2017-2021. Le programme Re-Sources de la Chancelée est quant à lui dans sa deuxième année de mise en œuvre : les actions ont débutées au printemps 2015, la validation officielle du contrat a eu lieu en fin d'année 2015.

- ***La prévention des inondations***

Le bassin versant de la Charente connaît une hydrologie contrastée : des étiages sévères et des crues remarquables tant par leur intensité que par leur durée. C'est pourquoi l'EPTB Charente a engagé un premier Programme d'Actions et de Prévention des Inondations (PAPI) sur le volet fluvial contractualisé sur la période 2004-2011, axé sur la connaissance du risque, le renforcement de la stratégie de prévention des inondations et la mise en place de mesures préventives. Un nouveau dispositif PAPI Charente et Estuaire a vu le jour en 2011, élargi à l'ensemble des aléas inondation, à l'exclusion des débordements de réseau, et doit s'étendre sur la période 2012-2016.

Durant l'année 2016, la cellule d'animation du SAGE a été associée à la mise en œuvre du PAPI Charente et Estuaire dont la convention a été signée par les différents partenaires le 7 mai 2013. Elle a notamment été conviée à participer à des réunions du Comité technique fluvial et du Comité de pilotage afin de suivre la mise en œuvre des actions programmées.

En ce qui concerne la mise en œuvre du PAPI sur le bassin de la Boutonne, le SYMBO s'est engagé à mener des actions de communication sur la thématique des inondations (journée d'information, pose de repères de crues). Ces actions rentrent dans le champ de la [disposition 3.27 du SAGE de 2008](#) et de la [disposition 74](#) du projet de SAGE Boutonne.

Ainsi en 2016, le SYMBO a organisé une journée qui s'est tenue le dimanche 18 septembre, à l'occasion des Journées européennes du patrimoine. En effet, afin d'attirer un public plus large, elle a été organisée en parallèle de la journée portes ouvertes du Moulin de Boitorgueil proposée par le propriétaire du moulin.

La journée était axée sur la gestion du risque inondation, les repères de crues et leur rôle dans l'amélioration de la conscience du risque. Elle s'est articulée autour d'une exposition ainsi que des projections vidéo. Un total de 174 participants a été compté lors de cette journée.

- ***Natura 2000***

- **Site FR5400447 « Vallée de la Boutonne » -**

Suite à la validation du document d'objectifs (DOCOB) en juillet 2012 et après les désignations du Président du Comité de pilotage et de la collectivité chargée de suivre la mise en œuvre du DOCOB (SMBB), la cellule d'animation du SAGE est associée au suivi de l'animation de ce site Natura 2000. Elle est notamment conviée aux réunions du Comité de pilotage.

L'année 2016 notamment a été consacrée à des actions de communication, différents suivis naturalistes (Loutre d'Europe, Triton Crêté) et à la révision du périmètre du site pour correspondre au mieux aux enjeux du territoire (consultation des communes concernées à venir avant validation par l'Etat puis par l'Europe).

## L'INTER-SAGE

### DISPOSITION 6 DU SAGE

La **disposition 6** du projet de SAGE prévoit que la structure porteuse du SAGE assure la cohérence des actions menées avec les SAGE limitrophes. Ce travail doit être conduit en priorité avec le SAGE Charente, en cours d'élaboration.

L'année 2016 a été l'occasion de nombreux échanges techniques avec la cellule d'animation du SAGE Charente, sur des aspects relevant par exemple de la mise en œuvre des démarches d'élaboration/révision de SAGE ou encore du domaine de la gestion qualitative ou quantitative.

La CLE Charente est en cours d'élaboration de sa stratégie, avant d'aborder la phase de rédaction des documents du SAGE. Les travaux engagés par la CLE Charente pour finaliser son projet de SAGE sur l'année 2016 constituent l'opportunité de formaliser de manière plus concrète l'inter-SAGE, vraisemblablement par la mise en place d'une commission dédiée. Son champ d'intervention devra ainsi être précisément défini ; le projet de SAGE Boutonne identifie différentes thématiques a priori :

- Inventaires des zones humides ;
- Actions relative aux masses d'eau souterraines ;
- Gestion quantitative (en lien avec le PGE<sup>12</sup> Charente) ;
- Estuaire de la Charente ;
- Continuité écologique et sédimentaire ;
- Evaluation ;
- Communication.

## LE TABLEAU DE BORD DU SAGE

### DISPOSITION 7 DU SAGE

La **disposition 7** du projet de SAGE indique que la structure porteuse du SAGE doit se charger de l'élaboration du tableau de bord du SAGE dès l'approbation de ce dernier par arrêté préfectoral : définition des indicateurs, collecte/traitement/valorisation/stockage des données, mise en forme, etc.

#### • Nouvelle version du tableau de bord du SAGE

Dans le cadre de la révision du SAGE, le travail de réflexion relatif à l'élaboration d'une nouvelle version du tableau de bord devait être lancé dès avril 2015 et avait été reporté au début 2016. Toutefois, compte-tenu des autres travaux en cours, de la validation du SAGE en cours d'année et du départ de l'animatrice, la mise en place du groupe de travail dédié a été repoussée. Elle devra se faire de manière impérative en 2017.

Les objectifs sont les suivants :

- Identifier les indicateurs pertinents, permettant de suivre et d'évaluer la mise en œuvre du SAGE ;
- Etudier les dispositifs de suivi/évaluation existants au niveau local/régional/national, a minima pour être en cohérence, voire pour en intégrer certains aspects le cas échéant ;
- Identifier les données nécessaires ;
- Proposer la forme la plus pertinente pour leur valorisation ;

<sup>12</sup> Plan de gestion des étiages (porté par l'EPTB Charente)

- Réfléchir au protocole de recueil/traitement/stockage de ces données.

- **Tableau de bord 2015 du SAGE**

Le tableau de bord du SAGE est un outil de pilotage qui permet de suivre l'efficacité des actions mises en œuvre sur le bassin. Il est demandé à travers les dispositions 4.4 et 4.5 du SAGE de 2008.

L'élaboration du tableau de bord 2015 a nécessité un travail important de la part de la cellule d'animation du SAGE, entre autres en ce qui concerne le recueil et la mise en forme des données servant à alimenter les indicateurs suivis.

Pour rappel, le tableau de bord 2009 - validé par la CLE en 2010 - a été élaboré conformément au cahier des charges pour l'élaboration des tableaux de bord publié par l'Agence de l'Eau Adour-Garonne. Faute de temps et de moyen pour revoir le fond et la forme, les tableaux de bord élaborés depuis sont construits suivant le même modèle. Il est cependant nécessaire de réfléchir à un nouveau modèle et format de tableau de bord, plus explicite, facilitant la lecture et le suivi d'indicateurs pertinents, donnant une bonne vision du bassin en termes de gestion de la ressource en eau. Cette révision du tableau de bord doit être engagée au plus tôt dans la mise en œuvre du nouveau SAGE (voir ci-dessus).

Le tableau de bord 2014 du SAGE a été validé en CLE le 12 février 2015. Le tableau de bord 2015 du SAGE Boutonne sera validé par la CLE en 2017.

## L'ACCOMPAGNEMENT DE LA MISE EN ŒUVRE DU SAGE

### DISPOSITION 9 DU SAGE

La **disposition 9** du projet de SAGE garantit l'accompagnement par la structure porteuse des maîtres d'ouvrage du territoire, élus et techniciens, dans la mise en œuvre du SAGE.

Pour l'année 2016, la cellule d'animation du SAGE a été mobilisée en particulier sur les aspects suivants :

- Appui des communes du territoire dans la réalisation des inventaires de zones humides, réseau hydrographique et réseau bocager (appui technique et administratif pour lancer et suivre la prestation).
- Suivi de l'élaboration/la révision des documents d'urbanisme sur le bassin afin de garantir le respect des objectifs fixés par le SAGE ;

- **Les inventaires des zones humides, réseaux hydrographiques et bocagers**

Dans le cadre de l'élaboration/la révision de leurs documents d'urbanisme, plusieurs communes du territoire se lancent dans la réalisation d'inventaires des zones humides, du réseau hydrographique et du réseau bocager de leur territoire.

En effet, les **dispositions 14, 22, 25, 29 et 31** du projet de SAGE Boutonne invitent les communes ou leurs groupement compétents à inventorier ces éléments et à les protéger à travers leur documents d'urbanisme.

Etant donné que le SAGE sera vraisemblablement rendu opposable au cours de l'année 2016, la cellule d'animation du SAGE invite les collectivités concernées par une procédure d'élaboration ou de révision de leurs documents d'urbanisme à anticiper au maximum la mise en compatibilité<sup>13</sup>.

<sup>13</sup> Les documents locaux d'urbanisme doivent être compatibles ou rendus compatibles dans un délai de trois ans avec les objectifs du SAGE

La CLE ayant acté le principe d'une démarche d'inventaires à l'échelon communal, coordonnés par la structure porteuse du SAGE, la cellule d'animation du SAGE fournit un appui aux communes pour les guider dans cette démarche : information ; présentation de la démarche ; cahier des charges ; dossiers de demande de subventions ; consultation ; suivi de la prestation ; vérification et valorisation des résultats.

En 2016, 15 communes du territoire sont concernées par la démarche en Charente-Maritime (à différents stades de réalisation) et 3 en Deux-Sèvres (achevées). Voir le détail ci-après.

## LA LUTTE CONTRE LES ESPECES EXOTIQUES ENVAHISSANTES

### DISPOSITION 16 DU SAGE

La **disposition 16** du projet de SAGE indique que la structure porteuse du SAGE recueille chaque année les données relatives aux espèces exotiques envahissantes sur le bassin versant.

Ce travail est réalisé par le SYMBO dans le cadre de l'ORENVA<sup>14</sup>, ce qui a donné lieu aux actions suivantes pour l'année 2016 :

- Collecte des données d'observation et d'intervention ;
- Réalisation de cartographies à l'échelle du bassin versant ;
- Edition d'un bilan annuel de l'état de colonisation du bassin versant.

Le bilan annuel établi par le SYMBO sera disponible sur le site Internet du SAGE (suivi du bassin versant > suivi des plantes envahissantes) courant 2017.

## LES INVENTAIRES DE ZONES HUMIDES, RESEAUX BOCAGER ET HYDROGRAPHIQUE

### DISPOSITIONS 22 ET 29 DU SAGE

Les **dispositions 22 et 29** du projet de SAGE prévoient que la structure porteuse du SAGE met à disposition des communes un cahier des charges pour la réalisation concomitante d'inventaires des zones humides, du réseau hydrographique et du réseau bocager. Les inventaires comprennent la localisation, la délimitation et la caractérisation (état de conservation, fonctionnalités, etc.) de ces éléments et doivent être réalisés à l'échelle communale dans les trois ans suivant l'approbation du SAGE. Ils seront ensuite compilés par la structure porteuse du SAGE à l'échelle du bassin versant afin de servir de base de travail à la CLE, notamment pour prioriser les actions de restauration/préservation.

Dans ce cadre, la cellule d'animation du SAGE a élaboré en 2012 une première version de cahier des charges à l'attention des communes (thématique « zones humides » uniquement). Durant l'année 2015 un groupe de travail s'est réuni pour finaliser ce cahier des charges, qui concerne également les réseaux bocagers et hydrographique (sens large) à présent, qui a été validé par la CLE au printemps 2016.

Cette réflexion est conduite en lien avec les EPCI<sup>15</sup> en charge des SCoT<sup>16</sup> sur le territoire, afin de faciliter la démarche de prise en compte des éléments inventoriés dans les documents d'urbanisme locaux (**dispositions 14, 25 et 31** du projet de SAGE).

De même, les cellules d'animation des SAGE limitrophes sont étroitement associées à ce travail, afin de garantir la cohérence des inventaires réalisés, en particulier à l'échelle du bassin de la Charente. La question des communes limitrophes doit faire l'objet d'une attention particulière.

<sup>14</sup> Observatoire régional des espèces exotiques envahissantes des écosystèmes aquatiques

<sup>15</sup> Etablissements publics de coopération intercommunale

<sup>16</sup> Schémas de cohérence territoriale



Le bassin versant de la Boutonne est confronté à un déséquilibre quantitatif chronique, entre les besoins des différents usages et la disponibilité de la ressource en eau. Le territoire connaît des problématiques très régulières d'étiages sévères et prolongés. Dans ce contexte, la CLE se fixe différents objectifs sur fond de conciliation des usages de l'eau :

- Atteindre et/ou maintenir le bon état quantitatif des masses d'eau souterraines ;
- Maintenir des débits propices au bon fonctionnement des milieux et au maintien de la vie aquatique tout au long de l'année.

• **Volumes prélevables**

En écho à la disposition 1.1 du SAGE de 2008 et dans le cadre de la restauration de l'équilibre quantitatif sur le bassin, la CLE a décidé de se saisir de ce dossier important que constitue la définition des volumes prélevables. En effet, cet enjeu représente un des objectifs prioritaires du SAGE.

Les dates clés concernant les volumes prélevables pour le bassin de la Boutonne sont rappelées ci-dessous :

- **11 janvier 2010** : Formulation par la CLE d'une proposition chiffrée au Préfet coordonnateur du bassin Adour-Garonne ;
- **21 juin 2011** : Signature d'un protocole d'accord entre l'Etat et la profession agricole de Poitou-Charentes, dans lequel est notamment convenu en ce qui concerne le bassin de la Boutonne :
  - o L'atteinte d'un volume prélevable intermédiaire (hors Infra-Toarcien) de 6 Mm<sup>3</sup> d'ici 2017 ;
  - o Un engagement de ré-examen de la valeur du volume prélevable en fonction des nouvelles connaissances à cette date ; l'objectif d'atteinte du volume prélevable étant actuellement fixé à 3.8 Mm<sup>3</sup> d'ici 2021 (fourchette haute de la proposition adoptée par la CLE le 11-01-2010).
- **9 novembre 2011** : Notification des volumes prélevables sur la Région Poitou-Charentes par le Préfet coordonnateur du bassin Adour-Garonne, dont les chiffres sont présentés dans le tableau ci-après ;

Eau potable	Industrie	Irrigation		
		Volume prélevable 01/04 – 30/09 (Mm <sup>3</sup> )		Retenues déconnectées
Volume prélevable annuel (Mm <sup>3</sup> )	Volume prélevable annuel (Mm <sup>3</sup> )	Eaux superficielles et nappes d'accompagnement	Eaux souterraines déconnectées (Infra-Toarcien)	
3.7 (dont 1 dans l'InfraToarcien)	1.8	3.8	2.7	8.1

Il convient donc à présent de tout mettre en œuvre afin de les respecter à l'horizon 2021.

La **règle 1** du projet de SAGE conforte cet objectif en encadrant la répartition des volumes d'eau disponibles par usage (hors Infra-Toarcien).

- **La station hydrométrique de St Jean d'Angély**

La disposition 1.22 du SAGE de 2008 recommande l'installation d'une station de jaugeage à St Jean d'Angély dans le but de mesurer de façon représentative les débits de la Boutonne moyenne. La disposition 1.6 du SAGE de 2008 prévoit quant à elle la définition de seuils de gestion au niveau de cette station, ce qui implique de disposer d'un historique de mesure fiable.

Une station hydrométrique a été installée par le SPC<sup>17</sup> à Saint-Jean-d'Angély en 2009, destinée à fournir une mesure du débit moyen journalier de la Boutonne à ce niveau. Elle est théoriquement opérationnelle depuis avril 2011 ; toutefois des difficultés surviennent de manière récurrente depuis cette date (problèmes de capteurs, vandalisme, etc.).

A travers le projet de SAGE Boutonne, la CLE confirme qu'il est nécessaire de disposer d'une station hydrométrique opérationnelle sur ce secteur, notamment dans la perspective de définir un Débit objectif complémentaire (DOC) pour la gestion des prélèvements estivaux sur le bassin de la Boutonne moyenne (disposition 34 du projet de SAGE).

L'objectif est donc de fiabiliser cette station qui doit servir à la fois à la gestion de l'étiage et au remplissage hivernal des réserves de substitution. Ce travail s'intègre dans le cadre de la mise en œuvre de la disposition 33 du projet de SAGE, relative à la fiabilisation du réseau de suivi métrologique existant sur le territoire.

Etant donné l'importance de l'enjeu, la cellule d'animation du SAGE suit étroitement ce dossier pour le compte de la CLE. Il est rappelé que la station de St-Jean d'Angély est constituée par trois points de mesure :

- Un sur le Canal St-Eutrope (pas de problème technique) ;
- Un sur la Boutonne, au niveau du Pont St-Jacques, qui fonctionne correctement<sup>18</sup> au-dessus de 200 l/s. Le QMNA5<sup>19</sup> à cette station étant estimé entre 10 l/s et 100 l/s ce dispositif ne paraît donc pas adapté pour la gestion de l'étiage mais convient en revanche pour la prévision des crues.
- Un sur le Puychérand, régulièrement vandalisé (maintenance impossible) mais dont la contribution au débit total de la Boutonne est faible.

Pour disposer d'une station utile à la fois pour la prévision des crues et la gestion de l'étiage, il faut envisager son déplacement. Le site du pont de la RD 939 à l'entrée de St-Julien de l'Escap, envisagé dans un premier temps mais non retenu (notamment pour des raisons de coûts), est à nouveau envisagé. Ce site peut servir pour l'annonce de crues puisque l'on dispose de références historiques à cet endroit ; ainsi le SPC pourrait se charger de l'exploitation et de la maintenance. Néanmoins, ce déplacement impliquerait :

- Des travaux de génie civil importants pour contrôler la section du cours principal de la Boutonne ; posant alors la question de la maîtrise d'ouvrage et des financements. Par ailleurs, la station ne pourrait être opérationnelle qu'à l'issue des travaux (étude de faisabilité, dossier d'autorisation, consultation, etc.) ;
- La non prise en compte des débits issus des bassins versant de la Nie et du Loubat (confluences en aval).

Ces éléments ont été mentionnés au cours de diverses réunions en 2015 et 2016, cette question étant régulièrement évoquée par les acteurs locaux. Toutefois, aucune décision de principe n'a encore été prise. Il

---

<sup>17</sup> Service de prévision des crues

<sup>18</sup> Un problème d'écho perturbe la mesure de hauteur d'eau et empêche le calcul instantané de la valeur du débit qui est obtenue a posteriori (une fois intégrée la donnée de hauteur d'eau fournie par un autre dispositif).

<sup>19</sup> Débit moyen mensuel quinquennal sec (débit moyen mensuel minimum se produisant statistiquement une fois tous les 5 ans)

conviendra de trancher cette question rapidement en 2017, dans le cadre des travaux relatifs à la gestion quantitative.

- *Définition de seuils de gestion au moulin de Châtre*

La **disposition 35** du projet de SAGE précise que la structure porteuse du SAGE doit constituer un groupe de travail afin de définir des seuils de gestion des prélèvements au niveau de la station du Moulin de Châtre.

Dans ce cadre, et dans l'objectif de répondre également à la **disposition 34** et à la **disposition 36** du projet de SAGE visant respectivement à la définition d'un Débit objectif complémentaire (DOC) sur le secteur de la Boutonne moyenne et à la définition de Débits minimums biologiques (DMB), la cellule d'animation du SAGE a réuni un groupe de travail au mois de mai 2015.

Les objectifs de cette réunion étaient de rappeler ces dispositions du projet de SAGE, de faire le bilan des données disponibles, d'identifier les missions susceptibles de faire l'objet d'une prestation externe et de discuter sur la base d'une première proposition de cahier des charges. Les principales conclusions ont été les suivantes :

- Nécessité de compiler l'ensemble des études disponibles, d'identifier les éventuelles contradictions et les données manquantes, de réaliser les études complémentaires éventuelles, afin de valider une base de connaissance fiable et partagée par tous, qui ne sera plus remise en question par la suite ;
- Réaliser une analyse du dispositif de suivi métrologique actuel, évaluer sa pertinence au regard des enjeux/objectifs et identifier les évolutions nécessaires (**disposition 33** du projet de SAGE) ;
- Travailler en lien avec les services de l'Etat pour la gestion de crise et l'OUGC pour l'anticipation de la crise ;
- Evaluer au mieux et prendre en compte les conséquences du changement climatique ;
- Veiller à prendre en compte la spécificité des différents secteurs du territoire (fonctionnement parfois « atypique »), les besoins des acteurs économiques et ceux des milieux ;
- Conduire un important travail de concertation et de communication pour faciliter l'atteinte du compromis ;
- Assurer la pérennité des outils de suivi en garantissant la capacité de la structure porteuse à les maîtriser et à les actualiser.

Cette réunion a donc permis de réunir l'ensemble des acteurs concernés autour de la problématique quantitative et de partager le constat de la nécessité de porter une démarche globale visant à répondre à l'**orientation 12** du projet de SAGE « Améliorer la connaissance du fonctionnement de l'hydrosystème » (dispositions 33 à 36). Néanmoins, un important travail de formalisation reste à conduire afin que l'ensemble des acteurs se reconnaisse dans cette démarche.

Les instances de la CLE (Commission « Gestion de la ressource en eau » et groupe de travail « Quantitatif » notamment) devront donc être mobilisées de manière importante sur la problématique quantitative en 2016, afin d'aboutir à un accord global sur la marche à suivre (cahier des charges) et de lancer les travaux nécessaires.

- *Limitation de l'impact des prélèvements sur la ressource en eau*

Etant donné le manque de connaissances relatives à la capacité et au fonctionnement de la nappe Infra-Toarcienne (connexions, dynamique de recharge, etc.), la CLE rencontre des difficultés dans l'écriture d'une règle spécifique à la répartition des volumes par usages dans cette ressource. Ainsi, le choix a été fait de ne pas intégrer une telle règle dans le projet de SAGE pour le moment.

Néanmoins, la **disposition 40** du projet de SAGE prévoit la constitution d'un groupe de travail animé par la structure porteuse du SAGE dans l'objectif :

- D'étudier les volumes réellement disponibles dans la nappe de l'Infra-Toarcien ;
- De suivre la qualité et la quantité des ressources superficielles et souterraines et d'évaluer l'impact des prélèvements sur ces ressources tout au long de l'année ;
- D'identifier les éventuels besoins en suivis complémentaires.

Comme évoqué précédemment, le groupe de travail « quantitatif » a été réuni en 2015 sur la question de l'hydrologie superficielle (Débit objectif complémentaire, seuils de gestion, Débits minimums biologiques). Compte-tenu de contraintes de temps et de charge de travail, ce groupe n'a pas encore été réuni spécifiquement sur la problématique de l'Infra-Toarcien mais devrait être à nouveau sollicité en 2017.

En effet, étant donné l'urgence de la question quantitative et des tensions qui se font de plus en plus prégnantes sur ce secteur, ce travail revêt un caractère prioritaire pour l'année 2017. Ainsi, le groupe de travail « quantitatif » et la Commission « Gestion de la ressource en eau » devront être mobilisés de manière intensive sur les questions de gestion quantitative à la fois superficielle et souterraine. En particulier, les efforts devront se porter sur la gestion de l'Infra-Toarcien, notamment dans le cadre de la mise en application du principe affirmé par la CLE de priorité à l'usage « eau potable ».

- ***Coordination et cohérence des prélèvements pour l'irrigation***

La **disposition 45** du projet de SAGE demande à l'OUGC<sup>20</sup> d'associer la CLE à la gestion des prélèvements à usage agricole sur le bassin versant.

Le 18 décembre 2013, la Chambre régionale d'agriculture du Poitou-Charentes a été désignée Organisme unique de gestion collective des prélèvements (OUGC) d'eau à usage d'irrigation agricole, sur le bassin de la Boutonne. L'objectif de cette évolution réglementaire est de passer d'un système de gestion individuelle à un système de gestion collective des prélèvements agricoles à l'échelle du bassin versant : répartition des volumes autorisés entre les irrigants, adaptation des prélèvements afin d'anticiper la situation de crise.

De même qu'en 2015, la cellule d'animation du SAGE a été associée aux travaux conduits par l'OUGC Saintonge sur 2016. En particulier, elle a représenté la CLE lors des réunions du CODOR<sup>21</sup> afin de veiller à ce que les orientations et objectifs inscrits dans le SAGE soient bien respectés (volumes prélevables, débits objectifs, concertation, etc.).

La CLE a également été sollicitée sur le dossier de demande d'Autorisation Unique Pluriannuelle (AUP) pour le bassin Charente aval et ses affluents (Boutonne comprise). En effet, un avis a été rendu sur l'étude d'impact « Loi sur l'eau » et sur l'évaluation des incidences au vu de Natura 2000. La CLE s'est donc réuni en date du 20 octobre 2016 et a émis un avis défavorable, pour défaut de compatibilité par rapport au PAGD du SAGE Boutonne.

La CLE sera particulièrement attentive aux travaux menés par l'OUGC, qui devront s'inscrire dans le cadre fixé par le SAGE Boutonne révisé, notamment pour ce qui concerne les volumes prélevables et les seuils de gestion. A noter qu'à travers son projet de SAGE, la CLE demande à ce qu'un bilan annuel de la gestion des prélèvements agricoles sur le bassin lui soit fourni par l'OUGC.

---

<sup>20</sup> Organisme unique de gestion collective des prélèvements pour l'irrigation

<sup>21</sup> Comité d'orientation

- **Les réserves de substitution**

Compte-tenu du déséquilibre quantitatif structurel observé sur le bassin versant, la question des réserves de substitution est souvent au centre des débats organisés par la CLE. Les travaux menés sur cette thématique s'inscrivent dans le cadre des dispositions 1.16 et 1.17 du SAGE de 2008.

En outre, la **disposition 49** du projet de SAGE vise à encadrer la mise en place des projets de réserves sur le territoire, en demandant le respect des conditions suivantes :

- Caractère de substitution démontré ;
- Intérêt collectif établi sur la base d'une analyse coûts/bénéfices au regard des enjeux environnementaux et économiques ;
- Dispositif de suivi adapté ;
- Intégration dans le cadre de la mise en place des différents outils visant à résorber le déficit quantitatif ;
- Gestion transparente des prélèvements ;
- Information du grand public.

Sur la partie charentaise-maritime du bassin de la Boutonne, le projet de réserves de substitution initialement porté par l'ASA<sup>22</sup> Boutonne, comprend la création de 23 réserves (plus une déjà existante) pour un volume de stockage global de 5.8 Mm<sup>3</sup> ; afin de subvenir aux besoins en eau pour l'irrigation des parcelles de 67 exploitants (sur les 115 adhérents) pendant la période d'étiage.

Suite à une étude finalisée en 2012 visant à déterminer la faisabilité d'une maîtrise d'ouvrage publique des réserves de substitution à l'échelle du département portée par le Conseil départemental de la Charente-Maritime, le Syndicat mixte des réserves de substitution de Charente-Maritime (SYRES 17) a été créé fin 2014. Il a notamment pour objet la création et la gestion de réserves de substitution afin d'assurer la fourniture de l'eau brute d'irrigation aux ASA, en vue de sa redistribution par celles-ci à leurs membres. Le SYRES 17 est donc à présent maître d'ouvrage du projet de réserves de substitution sur la partie charentaise-maritime du bassin versant de la Boutonne.

La CLE Boutonne fait partie du Comité consultatif du SYRES 17 ; la réunion de ce dernier au mois de novembre 2016 a notamment été l'occasion de faire le point les projets de réserves : dossier d'autorisation au titre de la Loi sur l'eau, permis d'aménager et DIG<sup>23</sup> ont été réalisés et le dossier complet a été déposé aux services instructeurs de la DDTM en décembre 2016. Le projet de territoire porté par le SYMBO accompagnera ce projet de réserves.

Sur la partie deux-sévrienne du bassin, le dossier loi sur l'eau du projet porté par la Société coopérative anonyme de l'eau des Deux-Sèvres, est en cours d'élaboration et devrait être finalisé courant 2017. Ces réserves, dont l'objectif est de substituer des forages agricoles dans l'Infra-Toarcien pour les dédier à l'alimentation en eau potable, ont été mises en service pour la campagne d'irrigation 2011.

- **Suivi du PGE Charente**

La révision du PGE (Plan de gestion des étiages) Charente a été actée en 2010, et prévoyait une mise à jour et la mise en place de quelques chantiers : l'intégration des volumes prélevables définitifs actés par le Préfet coordonnateur de bassin, le suivi des réserves de substitution, une étude sur l'évolution hydrologique du bassin de la Charente face au changement climatique...

---

<sup>22</sup> Associations syndicales autorisées

<sup>23</sup> Déclaration d'intérêt général

Comme les années précédentes, la cellule d'animation du SAGE a été associée en 2016 aux réunions de la Commission de suivi du PGE.

Les trois orientations de l'avenant au PGE sont les suivantes : réduction de la consommation en eau ; constitution de réserves en eau supplémentaires ; aménagement du territoire et bon fonctionnement du bassin versant dans son ensemble. Le partage de la ressource disponible en étiage est basé sur : un réseau de mesure et d'indicateurs performants de l'état de la ressource ; une expertise permettant d'anticiper le devenir de la ressource ; la mobilisation efficiente des volumes stockés et l'organisation collective des prélèvements. La gestion de crise ne doit quant à elle intervenir qu'en cas d'étiage sévère. L'acquisition continue de connaissances et les actions de communication/information font également l'objet de chapitres dédiés au sein de ce document.

Etant donné le contexte de déséquilibre quantitatif chronique sur le bassin versant, la CLE Boutonne est bien évidemment très attentive à l'avancée des travaux conduits dans le cadre du PGE Charente. Compte-tenu des actions à poursuivre dans le domaine sur le bassin Boutonne en 2017, la collaboration entre la cellule d'animation du SAGE et celle du PGE devra être très étroite. Les travaux relatifs à la gestion quantitative à l'échelle du bassin de la Charente devront également être envisagés dans le cadre de l'inter-SAGE (voir précédemment).

- ***Le suivi du réseau d'échelles limnimétriques***

La disposition 1.23 du SAGE Boutonne de 2008 recommande la mise en place d'un réseau d'échelles limnimétriques sur le bassin versant, dans le but d'améliorer la gestion des affluents de la Boutonne. La mise en place du réseau (une trentaine d'échelles répartie sur les trois sous-bassins) s'étant achevée en 2010 ; 2015 constitue la cinquième année de suivi complète.

Le suivi de ce réseau s'inscrit par ailleurs dans le cadre de la **disposition 33** du projet de SAGE Boutonne, relative au maintien et à la fiabilisation du suivi métrologique sur le bassin versant.

Une réunion de présentation des résultats et des analyses obtenus sur 2016 a été réalisée au mois de janvier 2017, à destination des releveurs ainsi que de tous les partenaires techniques et institutionnels concernés. Cette réunion fut l'occasion de remercier les releveurs (bénévoles de la Boutonne aval, Techniciens médiateurs de rivières sur la Boutonne moyenne et la Boutonne amont) pour leur collaboration et de souligner l'importance de ce suivi hebdomadaires des échelles.

- ***L'étiage***

En 2016, on observe un début d'année assez pluvieux avec des pics de débit en janvier (aux alentours de 20m<sup>3</sup> à Châtre) et en février (aux alentours de 30 m<sup>3</sup>). Le débit est ensuite en chute dès le mois de mars et cette chute se poursuit jusqu'en mai. Un épisode significatif de précipitation à la toute fin du mois de mai permet au débit de remonter aux environs de 10 m<sup>3</sup>. En juin les débits et les relevés de niveaux sont en baisse sur l'ensemble du bassin. Le débit et les niveaux restent au plus bas de mi-juillet jusqu'à la fin de l'année. Les faibles précipitations à la fin du mois de novembre ne permettent pas au débit à Châtre de repasser au-dessus de 2m<sup>3</sup> ce qui est inférieur aux valeurs moyennes et au débit mensuel interannuel quinquennal sec. L'étiage se prolonge très tardivement jusqu'en hiver, avec des affluents de la Boutonne encore à sec en fin d'année, ce qui est exceptionnel !

Comme évoqué précédemment, la cellule d'animation du SAGE a représenté la CLE aux différents comités quantitatifs et conférences de l'eau organisés par les Préfectures.

## LA POSE DES REPERES DE CRUES SUR LE BASSIN VERSANT DE LA BOUTONNE

ENJEU 5, DISPOSITION 74 DU SAGE

- *L'inventaire des repères existants*

L'inventaire des repères de crues sur le bassin et la bancarisation des données ont pu être réalisées en début d'année 2016. Le passage d'un géomètre courant septembre a permis d'enregistrer la position et l'altitude exacte des repères existants. 24 repères de crues ont ainsi été identifiés sur l'ensemble du bassin.

- *Les repères installés et à installer*

La consultation engagée l'année précédente a permis d'identifier une quarantaine de sites sur lesquels implanter des repères. Ces sites ont également été répertoriés dans une base de données suite au passage du géomètre. En outre, ils ont tous été marqués NGF par le géomètre en vue de la pose. La réception des repères de crues a eu lieu en novembre 2016. Les signatures des conventions par le SYMBO et les communes ont également été réalisées. Il reste à finaliser les conventions tripartites (entre le SYMBO, la commune et le Département 17). Une dizaine de repères a été posée : neuf en Deux-Sèvres et un en Charente-Maritime. Des panneaux informatifs au nombre de 7 vont accompagner certains repères de crue et seront finalisés en 2017.

### III – LE SUIVI DES INITIATIVES LOCALES ET DE LA REGLEMENTATION

- *La veille réglementaire et la tenue d'une revue de presse*

De nombreux textes législatifs et réglementaires concernant la gestion de l'eau et les SAGE ont encore été publiés en 2016. La cellule d'animation du SAGE a dû en faire la synthèse afin de prévoir les procédures de révision et d'organiser la mise en place des nouveaux outils de gestion.

En particulier, la compétence GEMAPI créée par la loi MAPTAM du 27 janvier 2014 a été précisée à travers la parution des décrets d'applications relatifs aux digues et aux EPTB/EPAGE, respectivement parus en mai et août 2015 ; ainsi que par l'adoption de la loi NOTRe le 7 août 2015. L'évolution de ce contexte législatif intéresse la CLE au premier plan, notamment dans le cadre de la mise en œuvre de la [disposition 1](#) du projet de SAGE relative à la structuration de la gestion de l'eau et des milieux aquatiques sur le territoire.

En parallèle, la tenue d'une revue de presse permet de suivre l'évolution des nombreux travaux concernant la gestion de l'eau sur le bassin de la Boutonne : réunions et travaux de la CLE, prévention des inondations, réserves de substitution, etc.

- *Les dossiers de demande de déclaration et d'autorisation au titre de la loi sur l'eau*

Le Code de l'environnement prévoit les cas de saisine de la CLE à titre de :

- Consultation obligatoire après approbation et publication du SAGE (pour les autorisations IOTA par exemple)
- Information (pour les déclarations IOTA par exemple).

Depuis décembre 2008 et conformément à la [disposition 4.3 du SAGE de 2008](#), les services de l'Etat font parvenir à la CLE les dossiers soumis à déclaration au titre de la loi sur l'eau pour information et ceux soumis à autorisation pour avis.

En 2016, un dossier soumis à autorisation a été transmis par les services de la DDTM 17 (demande d'AUP par l'OUGC Saintonge- Charente aval et affluents). Il y a eu également l'instruction de 3 dossiers (en Deux-Sèvres) soumis à déclaration.

En 2016, les moyens humains mis à disposition de la CLE pour l'animation du SAGE ont représentés 2 postes à temps complet : Clémentine GAUFILLET, l'animatrice du SAGE, et Emmanuel GARREAU, technicien.

Une grande partie du temps d'animation du SAGE a été consacrée à la validation du SAGE (phase de l'enquête publique et d'approbation) mais également à la gestion administrative et technique de la CLE, à l'élaboration du tableau de bord 2014 du SAGE, à l'accompagnement des inventaires de zones humides, aux travaux sur les aspects quantitatifs, à l'élaboration du marché relatif à l'étude GEMAPI, à la prévention des inondations et au suivi de dossiers tels que l'élaboration du Contrat territorial et l'AUP de l'OUGC Saintonge.

En outre, l'équipe a consacré du temps à la tenue et la mise à jour du site Internet du SAGE, au suivi et à la coordination du réseau de suivi des échelles limnimétriques sur le bassin versant et au recueil et à la compilation des données produites sur le territoire, qui sont ensuite utilisées dans le cadre de l'avancement des différents dossiers.

En termes de charge de travail, on peut procéder au découpage suivant :

- Révision du SAGE (Validation des documents du SAGE) : 20 % du temps de travail
- Gestion administrative et technique de la CLE : 15 % du temps de travail
- Tableau de bord (recueil, valorisation et stockage des données) : 15 % du temps de travail
- Démarche relative aux zones humides : 25 % du temps de travail
- Travail sur les aspects quantitatifs : 5 % du temps de travail
- Prévention des inondations : 10 % du temps de travail

Les 10 % du temps de travail restants ont été consacrés au suivi des autres dossiers.

Les dépenses réalisées pour l'animation du SAGE en 2016 se sont élevées à environ 90 000 €. Le plan de financement laisse apparaître le bilan suivant :

- 70% de subvention de l'Agence de l'eau Adour-Garonne ;
- 10% de subvention du Conseil régional Nouvelle Aquitaine ;
- 20% d'autofinancement du SYMBO (les Conseils départementaux de la Charente-Maritime et des Deux-Sèvres participent directement à travers le budget du SYMBO).



## IV - BILAN ET PERSPECTIVES

---

Cette année 2016 a donc permis en particulier la validation du SAGE et son approbation par arrêté interpréfectoral en date du 5 septembre 2016. Le projet de territoire a également fait l'objet d'une validation par la CLE Boutonne courant été 2016, et de l'approbation par le Conseil d'administration de l'Agence de l'eau Adour-Garonne.

Le SYMBO et la cellule d'animation du SAGE ont été très actifs sur la procédure de révision du SAGE, le suivi et l'alimentation des systèmes d'information du territoire (tableau de bord, réseaux de suivi des échelles limnimétriques, débits, site internet du SAGE...), l'accompagnement des inventaires communaux de zones humides, la mise en place des repères et panneaux de crue, ainsi que le suivi des procédures liées aux réserves de substitution menées par le SYRES, l'OUGC Saintonge et les chambres d'agriculture.

En termes de moyens, l'année a été marquée par le départ de l'animatrice du SAGE et par la création de poste et le recrutement d'un directeur, en vue de la structuration à venir GEMAPI notamment. Une étude spécifique débutera à ce sujet dès janvier 2017, pour envisager des scénarios de réorganisation de la gestion de l'eau à l'échelle du bassin versant. Ce dossier important qui va conditionner la suite des missions et programmes actuels du bassin, est piloté par le SYMBO, en concertation avec les acteurs impliqués dans la réorganisation, au premier plan les nouvelles CDC, les Départements, la Région, l'Agence de l'eau Adour-Garonne, les acteurs de l'AEP ainsi que les syndicats de rivières et associations syndicales de marais.

Les efforts de la cellule d'animation du SAGE devront se porter de manière prioritaire sur la mise en œuvre des dispositions de l'année 1 du nouveau PAGD, le suivi dossiers de la gestion quantitative et notamment les enquêtes publiques liées aux réserves et autorisation unique de prélèvement, la question de l'inter-SAGE et la continuité des inventaires sur les zones humides.

Une autre mission de la cellule d'animation du SAGE sera de suivre l'élaboration et la mise en œuvre du projet de territoire, ainsi que de l'ensemble des programmes portés sur le territoire du bassin de la Boutonne (Natura 2000, programme Re-Sources, etc.) afin de veiller à leur cohérence, en particulier en lien avec les différentes dispositions du SAGE Boutonne.

Quant au plan de communication du SAGE, une réflexion de fond doit être menée, en lien avec la réorganisation GEMAPI : stratégie, refonte du tableau de bord, du site internet. L'objectif sera de rendre plus clair, lisible, facile à suivre et comprendre les actions en cours et à venir sur le bassin.

Une réflexion importante est aussi à engager sur les nouvelles de gouvernance à mettre en place, du fait de la réorganisation des compétences de l'eau, mais aussi pour rendre efficace et opérationnelle la mise en œuvre du nouveau SAGE, du projet de territoire, et autres actions nécessaires à l'amélioration des conditions socio-économiques et environnementales du territoire.

Le Président de la CLE  
Frédéric EMARD

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'F. Emard', written over a horizontal line.